

DECLARATION UE DE CONFORMITE

Modèle de produit : AEROSEPT ULTRA 150 (418200)

Adresse de fabrication : LABORATOIRES ANIOS
Département Matériel
3330 Rue de Lille
59262 Sainghin-en-Mélantois

La présente déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant.

Objet de la déclaration : Appareil de désinfection par voie aérienne
AEROSEPT ULTRA 150 (référence : 418200)

L'objet de la déclaration décrit ci-dessus est conforme à la législation d'harmonisation de l'Union applicable :

- 2014/35/UE, directive relative aux matériels électriques de basse tension ;
- 2014/30/UE, directive relative à la compatibilité électromagnétique (CEM) ;
- 2014/53/UE, directive relative aux équipements radioélectriques (RED) ;
- 2011/65/CE, directive RoHS visant à limiter l'usage de matières dangereuses ;
- 1907/2006, règlement REACH ;
- 2012/19/UE, directive relative aux DEEE.

Fait à Sainghin-En-Mélantois, le 23 Mars 2020,

Jérémie BURET
Responsable Développement Equipement

